

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Procès-verbal de séance valant compte rendu de séance

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MORVILLARS, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Mme Françoise RAVEY, Maire, et sous la présidence de M. Jean-François BOICHARD.

Etaient présents : Lydie BAUMGARTNER, Jean-François BOICHARD, Sabine GAY, Michel GRAEHLING, Françoise MOYNE, Régis OSTERTAG, Jean-Christophe POINAS, Jean-Daniel TREIBER, Jean-François ZUMBHIL

Etaient absents : Michèle CLAISSE pouvoir à Jean-François ZUMBHIL, Françoise RAVEY pouvoir à Jean-François BOICHARD, Virginie REGNAULT pouvoir à Régis OSTERTAG, Eric RUCHTI pouvoir à Jean-Daniel TREIBER, Vincent SPADARO

Secrétaire administratif : Davy PHILIPPE

Date de convocation : 20/01/2017

La séance débute à 19h30.

Monsieur Jean-François BOICHARD, 1^{er} adjoint ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-Christophe POINAS est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 01 Accessibilité et organisation des bureaux de la mairie : demande de subventions,
- 02 Ouverture de crédits budgétaires en investissement avant le vote du budget,
- 03 Appels à projets CAF,
- 04 Adhésion au groupement de commande énergies avec le SIAGEP,
- 05 Questions et informations diverses.

Compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 10 janvier dernier est approuvé à l'unanimité, par l'ensemble des membres présents lors de la séance.

1 – Accessibilité et organisation des bureaux de la mairie : demande de subventions

Délibération n° 2017-02/03

Rapporteur : Jean-François BOICHARD

Jean-François BOICHARD rappelle aux membres de l'assemblée les études relatives :

- A la mise en accessibilité de la mairie aux PMR ;
- A l'aménagement des locaux et espaces publics avec la mutualisation des secrétariats de la mairie et de l'Agence Postale Communale.

Le projet comporte deux objectifs :

1) Accessibilité de la mairie aux Personnes à Mobilité Réduite :

Les travaux prévus porteront sur l'accessibilité de la mairie avec notamment :

- la mise en place d'une plateforme élévatrice PMR permettant ainsi l'accès aux espaces publics de la mairie (secrétariat de mairie, secrétariat de l'Agence postale Communale, salle communale et toilettes),
- Réalisation d'un cheminement extérieur et intérieur d'accès aux services publics,
- Sécurisation et mise aux normes de l'accès existant par les escaliers extérieurs existants,
- Création d'une place de stationnement PMR,
- Aménagement de toilettes adaptées aux PMR.

2) Mutualisation des services publics, secrétariat de mairie et Agence Postale Communale

Les travaux consisteront à réaménager les locaux actuels pour offrir un accueil au public plus adapté et plus convivial, respectant la réglementation pour les PMR :

- Créer un accueil commun secrétariat de mairie et Agence Postale Communale, permettant d'optimiser les heures d'ouvertures des services au public,
- Mettre en place un mobilier adapté aux stations d'accueil,
- Améliorer la qualité des espaces publics et la fonctionnalité des bureaux des services communaux avec la réfection de l'entrée principale et les bureaux du secrétariat (traitement des murs, sols, plafonds et éclairage),
- Adaptation d'une pièce de réchauffage en lieu et place de l'actuel bureau de la poste, afin d'avoir un espace de préparation en relation directe avec la salle communale,
- Remplacement des menuiseries (ensemble portes et baies vitrées fixes) en façade sur entrée et latérales ainsi que les fenêtres supérieures,
- Prévision d'une alarme couvrant tout le bâtiment mairie.

Il indique que l'ensemble de ce programme est estimé à hauteur de 194 183 € HT (dont 172 607 € HT de travaux), selon le chiffrage du cabinet LUTHY dont les devis se décomposent comme suit :

- Travaux d'accessibilité : 82 850 € HT
- Travaux de réaménagement des locaux administratifs : 89 757 € HT
- Honoraires de Maîtrise d'œuvre : 21 575 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BOICHARD, le Conseil Municipal donne son aval pour ce projet de travaux portant :

- Sur la mise en accessibilité de la mairie aux PMR,
- et l'aménagement des locaux et espaces publics avec la mutualisation des secrétariats de la mairie et de l'Agence Postale Communale.

Il sollicite une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 pour un montant de 77 600 € et approuve le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Détail	Montant	Taux en %
Coût de l'opération HT :		Subventions sollicitées :		
- Honoraires	21 575.88 €	- DETR 2017	77 600 €	40.00
- Travaux accessibilité	82 850.00 €	- FIPHFP	50 000 €	26.00
- Travaux réhabilitation des locaux administratifs	89 757.00 €	- Subvention exceptionnelle	20 000 €	10.00
		Fonds propres	46 583 €	24.00
TOTAL	194 183 €	TOTAL	194 183 €	100

2 - Ouverture de crédits budgétaires en investissement avant le vote du budget

Délibération n° 2017-02/04

Rapporteur : Jean-François ZUMBHIL

Jean-François ZUMBHIL fait part dans un premier temps, des résultats provisoires de l'exercice 2016 et des états de dépenses et recettes engagées et non mandatées issues du budget 2016 et reportées sur l'exercice 2017 :

EXECUTION DU BUDGET

Année		2016
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		1 257 702.83
DEPENSES		1 000 621.07
Résultat de l'exercice		257 081.76
<i>Excédent antérieur</i>		<i>311 154.56</i>
Résultat de clôture		568 236.32
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		1 020 507.05
DEPENSES		922 291.35
Résultat de l'exercice		98 215.70
<i>résultat antérieur</i>	-	<i>125 384.55</i>
Résultat de clôture	-	27 168.85
Résultats cumulés de clôture		541 067.47

RESTES A REALISER (RAR) EN INVESTISSEMENT au 31/12/2016

Dépenses :	216 597.14
- Révision du PLU	32 400.00
- Tribunes du stade	13 200.00
- Programme ONF 2016	6 421.84
- Mairie : (fenêtres et mise aux normes électriques + salle du CM)	68 768.81
- Pôle restauration/périscolaire : honoraires	5 877.79
- Médiathèque : accessibilité	3 012.66
- Mobilier de bureau	10 763.89
- Toiture Haras	43 531.08
- Toiture Château	9 750.72
- Réfection toiture église	22 870.35

Recettes :	167 989.96
- Révision du PLU (subv cab et subv except)	9 400.00
- Tribunes du stade (subv cab)	8 800.00
- Mairie : (fenêtres et mise aux normes électriques) (DETR)	11 750.00
- Pôle restauration/périscolaire : effilgis	6 000.00
- Réfection toiture église (subv cab, fonds BTP)	132 039.96

soit un BESOIN DE FINANCEMENT pour les RAR

- 48 607.18 €

Il explique par ailleurs que conformément à l'article L1612-1 du CGCT, la commune peut dans l'attente du vote du budget et par délibération, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2017, selon la répartition suivante :

Articles	Libellé	Crédits votés en 2016	Crédits ouverts par l'assemblée au titre de l'article L1612-1 CGCT
202	Frais doc urbanisme	38 000 €	3 000 €
2031	Frais d'études	15 800 €	3 900 €
21311	Hôtel de ville	66 500 €	10 000 €
21318	Autres bât. publics	10 000 €	2 500 €

3 - Appels à projets avec la Caisse d'Allocations Familiales

Délibération n° 2017-02/05

Rapporteur : Lydie BAUMGARTNER

Lydie BAUMGARTNER expose aux conseillers municipaux, les trois dossiers d'appels à projets, élaborés par le service Enfance de la commune et déposés auprès de la CAF :

- Le premier qui porte sur une démarche spécifique en direction du public jeunes, en vue de développer leurs responsabilités et contribuer à leur intégration dans la société ;
- Le second qui concerne le « handicap », avec pour objectif de sensibiliser les jeunes à la notion de « différence » et en particulier à celle du handicap ;

-
- Et le troisième, destiné à permettre aux parents de s'informer, se questionner et d'échanger sur une thématique liée à la parentalité ;

Le Conseil Municipal approuve la démarche volontaire du service Enfance et les trois appels à projets adressés à la CAF et sollicite pour l'ensemble de ces appels à projets, une aide financière de la CAF à hauteur de 1 800 €.

4 - Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies

Délibération n° 2017-02/06

Rapporteur : Jean-François BOICHARD

Jean-François BOICHARD rappelle aux membres présents que nous adhérons au groupement de commandes pour l'achat d'énergie Gaz avec le SIAGEP et précise que celui-ci arrive à échéance au mois de juin prochain.

Il explique qu'avec les nouvelles échéances et les bouleversements introduits par la loi NOTRe, le SIAGEP a décidé de se joindre au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipements et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), syndicat situé sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté, qui travaille les mêmes questions de commandes groupées d'énergies.

Le Conseil Municipal, considérant l'opportunité de ce type de groupements de commandes, décide d'adhérer au groupement piloté par le SIEEEN pour les énergies Gaz et Electricité.

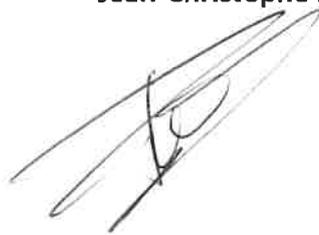
5- Questions et informations diverses

- Le repas des aînés est prévu le 12 février prochain à 12h, salle du château.

La séance est levée à 21h00

Vu par Nous, Françoise RAVEY, Maire de la Commune de Morvillars, pour être affiché le 30 janvier 2017 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe POINAS**



**Le Maire,
Françoise RAVEY**

